Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 056-215600396-20251124-101125_05-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	8	13

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi dix novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 2

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme BERNARDON-VIOLETTE Géraldine, M. CHAUVEL Bernard, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. HURPEAU Stéphane, M. LAMOUR Sébastien, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé et M. TEXIER André.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – TEXIER André

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :
M. GOUËDIC Yann à M. GUILLEMETTE Ludovic
M. MENEZ Lionel à M. LE MEITOUR Hervé
Mme BORKOWSKI Marianne à Mme LE GARS Hélène
M. GOBE Florent à Mme BERNARDON-VIOLETTE Géraldine,
Mme MATEL Véronique à M. HURPEAU Stéphane

Absent(s) Excusé (s) :
Mme BELIN Solenn
Mme KAKOL Hélène

Date de la convocation : 04 novembre 2025.

Date d'affichage : 04 novembre 2025.

****

DELIBERATION N° 101125-05 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2024

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services de Baud Communauté ont établi le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Ce dossier est présenté à chaque collectivité adhérente à la communauté de communes.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif établi par les services de Baud Communauté.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré :
ADOPTE, à l'unanimité, le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, établi par les services de la communauté de communes de BAUD.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS